

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Décision Modificative
(DM) n°3 du budget
annexe SIC

SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 11 décembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT ;
Farida LAID à Francis ROUX ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Francis ROUX

DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE SIC

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
 - **Vu** la délibération n°33 du Conseil Municipal du 15 avril 2024, approuvant le budget primitif du budget annexe SIC 2024 ;
 - **Vu** la délibération n°17 du Conseil Municipal du 25 juin 2024, approuvant la DM (Décision Modificative) n°1 du budget annexe SIC ;
 - **Vu** la délibération n°27 du Conseil Municipal du 5 novembre 2024, approuvant la DM n°2 du budget annexe SIC.
- **Considérant** le besoin au chapitre 012 - Charges de personnel, afin de régler les frais de mise à disposition du personnel pour le second semestre 2024, il est nécessaire de prévoir au compte 6215 – personnel affecté par la commune de rattachement, un montant complémentaire de + 3 500,00 euros.
- Ce montant sera compensé par une réduction des crédits budgétaires du chapitre 011, au compte 6236 – Catalogues et imprimés ;

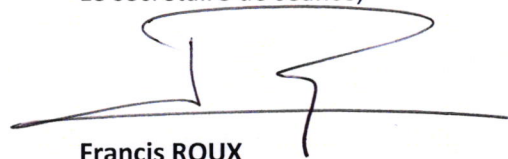
Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
Section de fonctionnement				
Dépenses et recettes réelles de fonctionnement				
<i>Chapitre 011 – Charges à caractère générales</i>				
D/011/6236 - Catalogues et imprimés		- 3 500,00 €		
<i>Sous total chapitre 011</i>	131 490,00 €	- 3 500,00 €		
<i>Chapitre 012 – Charges de personnel</i>				
D/012/6215 – Personnel affecté par la commune de rattachement		+ 3 500,00 €		
<i>Sous total chapitre 012</i>	+ 60 000,00 €	+ 3 500,00 €		
Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement		- €		- €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT		- €		- €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la décision modificative n°3 du budget annexe SIC ;
- **Autorise** le maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Francis ROUX

Le Maire,




Stéphane RODIER